



## **16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE**

**Du 25 novembre au 10 décembre 2025**

**« Tous Unis pour mettre fin à la violence numérique à l'égard de toutes les femmes et filles »**



La campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre a été lancée pour la première fois en 1991 par le *Center for Women Global Leadership (CWGL)*<sup>1</sup>. Elle a vite reçu l'adhésion de milliers d'organisations à travers le monde. Cette campagne qui s'étend sur 16 jours englobe plusieurs autres journées importantes pour la défense des droits des personnes vulnérables. Il y a entre autres journées :

- Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui marque le début de la campagne ;
- Le 29 novembre, Journée internationale des défenseuses des droits des femmes ;
- Le 1<sup>er</sup> décembre, Journée mondiale de lutte contre le SIDA ;
- Le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées ;
- Le 5 décembre, Journée mondiale du volontariat ;
- Le 6 Décembre ; Le Massacre de Montréal, commémoration des meurtres basés sur le genre de 1989, de 14 étudiantes de l'école d'ingénieurs de l'université de Montréal ;
- Le 9 décembre, Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime".
- Le 10 décembre, journée internationale des droits humains qui marque la fin de la campagne.

---

<sup>1</sup> [Trifold-Brochure.FR .pdf](#) Consulté le 25/11/2025



Tous les ans un thème est élaboré afin de guider les activités des organisations. Cette année le thème c'est : « **Tous Unis pour mettre fin à la violence numérique à l'égard de toutes les femmes et filles** »

## **La violence basée sur le genre**

La violence basée sur le genre selon les Nations Unies se rapportent à « l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre »<sup>2</sup>. Elle se confond généralement à la violence à l'égard des femmes puisqu'elle résulte des rapports inégaux entre les sexes qui placent les femmes et les filles en position de subordonnée et de vulnérabilité.

En son Article Premier, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, définit la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »<sup>3</sup>.

En plus, elle précise les types de violences (liste non exhaustive) ainsi que les lieux où celles-ci peuvent subvenir, en son Article 2.

« a) **La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille**, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation;

b) **La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité**, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;

c) **La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat**, où qu'elle s'exerce »<sup>4</sup>.

C'est dire que les sévices sont subis au sein de la famille qui est le socle de la société, le lieu où toute personne est censée être le plus en sécurité, au sein des collectivités y

---

<sup>2</sup> [Formes de violence | ONU Femmes - Afrique](#) Accédé le 22/11/2025

<sup>3</sup> <https://docs.un.org/fr/A/RES/48/104> Accédé le 22/11/2025

<sup>4</sup> <https://docs.un.org/fr/A/RES/48/104> Consulté le 22/11/2025



compris les espaces culturel et traditionnel, religieux et milieux professionnel et par l'Etat par exemple lorsque celui-ci échoue à protéger les droits et libertés des personnes.

### **La violence basée sur le genre facilitée par la technologie**

Aujourd'hui, avec le boom numérique, d'autres formes de violences sont survenues comme les violences facilitées par la technologie. Elles se réfèrent à ces actes commis à l'aide des outils de communication et d'information ou d'autres outils numériques qui pourrait conduire à un préjudice physique, psychologique, sexuel, politique, social, économique et/ ou toute autre atteintes aux droits et libertés<sup>5</sup>. Selon ONU Femmes, entre 16 et 58 pour cent de femmes ont déjà été victimes de violence numérique. Elle comprend entre autres :

- Les discours de haine sur internet
- Les traques
- Le harcèlement sexuel et /ou obsessionnel
- La diffamation
- L'usurpation d'identité
- La cyber intimidation
- Le piratage informatique
- L'envoi des messages à connotations sexuelles non consentis par le/la destinataire
- Le piégeage des enfants, des adolescents/es et jeunes adultes et leur exploitation
- La publication des informations privées des victimes d'abus...

Ces types de violence et d'abus ne s'arrêtent généralement pas en ligne. Ils ont des répercussions dans la vie réelle et peuvent s'y étendre à travers des formes plus traditionnelles de violence, mais toutes autant à décrier, comme les insultes, les menaces, les viols, les coups, l'exploitation sexuelle, les mariages forcés, etc.

La technologie est un outil précieux pour le développement des personnes, des communautés et même des pays. Son utilisation judicieuse permettrait à beaucoup de personnes en situation de précarité économique d'améliorer leurs conditions de vie grâce aux opportunités qu'elle apporte ; notamment un nouveau type d'emploi comme les métiers de la rédaction en ligne, de développement web, de gestion des communautés, d'assistance virtuelle, de commercial et de consultant en tout genre. Ces métiers sont de véritable niches pour les femmes et les jeunes car ils allient flexibilité, économie du temps et permettent de retrouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Pourtant les femmes et les filles, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les personnes vivant en zone rurales, pour ne citer que celles-là en sont souvent

---

<sup>5</sup> [La violence numérique est une violence réelle : le combat d'une activiste pour la sécurité et les droits humains | ONU Femmes](#) Consulté le 22/11/2025



exclues, du fait de leur situation de vulnérabilité. En 2024 par exemple l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) signale que « 65 % des femmes étaient en ligne en 2024, contre 70 % des hommes ; [représentant] une différence de 189 millions d'hommes en plus par rapport aux femmes. »<sup>6</sup> L'écart se creuse encore plus en Afrique sub-saharienne où on a 40 femmes pour 100 hommes sachant utiliser un tableur et 90% des femmes et adolescentes qui sont hors-ligne<sup>7</sup>.

Il est important de noter que les violences basées sur le genre concernent un tiers des femmes dans le monde<sup>8</sup> et qu'aucun pays n'est épargné. Par ailleurs elles ne touchent plus seulement les femmes, mais aussi les garçons et les hommes.

### **Remédier à la violence basée sur le genre**

Quelque soit l'espace ; en famille, dans la communauté, au travail, dans les espaces culturel ou religieux, ou sur le numérique, il est nécessaire de reconnaître les abus et les violences et de mettre en place des solutions pour les combattre et promouvoir les droits et les libertés afin d'atteindre l'égalité des genres. Cela passe par l'éducation, l'information, la communication, la formation, les politiques, stratégies, programmes et projets en faveur de la prévention, du soutien aux victimes des abus et de l'amélioration et de l'application de la législation.

### **BIBLIOGRAPHIE**

1. ONUFEMMES, 2025. 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre. [#PasDExcuse](#) pour la violence en ligne. [16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre | ONU Femmes](#) Consulté le 22/11/2025
2. ONUFEMMES, sans date. « Foire aux questions : Formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». [Formes de violence | ONU Femmes – Afrique](#) Consulté le 22/11/2025
3. Nations Unies, 1994. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A/RES/48/104 23 février 1994. <https://docs.un.org/fr/A/RES/48/104> Consulté le 22/11/2025
4. ONUFEMMES, 2025 « La violence numérique est une violence réelle : le combat d'une activiste pour la sécurité et les droits humains ». [La violence numérique est une violence réelle : le combat d'une activiste pour la sécurité et les droits humains | ONU Femmes](#) Consulté le 22/11/2025

---

<sup>6</sup> [Atteindre la parité dans l'utilisation de l'Internet ajouterait des milliards de dollars au PIB mondial | ONU Info](#)  
Consulté le 24/11/2025

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> [16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre | ONU Femmes](#) Consulté le 22/11/2025



5. Nations Unies, 2025. Atteindre la parité dans l'utilisation de l'Internet ajouterait des milliards de dollars au PIB mondial. [Atteindre la parité dans l'utilisation de l'Internet ajouterait des milliards de dollars au PIB mondial | ONU Info](#) Consulté le 24/11/2025
6. [cwgl\\_flyer.pdf](#) Consulté le 25/11/2025
7. [Trifold-Brochure.FR\\_.pdf](#) Consulté le 25/11/2025